



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mâcon, le 23 février 2024

### UNE AIRE PROTÉGÉE POUR LES OISEAUX NICHEURS DES BORDS DE LOIRE

Les bords de Loire entre Saône-et-Loire et Allier accueillent une faune très diversifiée, dont certaines espèces rares et menacées. La Loire présente en effet une dynamique encore relativement bien marquée dans ce secteur. Les mouvements du fleuve vont ainsi permettre le dépôt de matériaux sur certains tronçons, à l'origine de l'apparition d'îlots et de grèves. Ces formations pas ou peu végétalisées sont favorables à la reproduction de certains oiseaux nichant à même le sol tels que les sternes naines et pierregarin.

Ces espèces menacées, suivies depuis de nombreuses années, présentent de forts taux d'échec de reproduction, mettant en péril le maintien des populations sur la Loire à moyen terme. Aux facteurs naturels (notamment les crues printanières et la prédation) s'ajoutent les perturbations d'origine anthropique sur les sites de nidification. En effet, ces oiseaux sont très sensibles au dérangement et une présence de personnes, de chiens ou de drones à proximité du nid entraîne un envol des parents, laissant les œufs et les poussins sans protection. Des dérangements répétés ou prolongés peuvent même causer l'abandon définitif du nid.

Dans l'objectif de réduire ces pressions d'origine anthropique, le préfet de Saône-et-Loire et la préfète de l'Allier ont signé le 20 février 2024 un arrêté interpréfectoral portant création de la zone de protection de biotope "Îlots et grèves de la Loire auvergnobourguignonne". Cet arrêté a notamment pour objectif de restreindre l'accès aux bancs de sable, graviers et galets sur 4 secteurs de la Loire durant la période de reproduction de ces oiseaux, soit entre le 1<sup>er</sup> avril et le 15 août.

La création de cette nouvelle aire protégée s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, qui ambitionne la protection de 30 % du territoire national d'ici 2030, dont 10 % sous protection forte, un des leviers de la territorialisation de la planification écologique en réponse au constat de l'effondrement rapide de la biodiversité.

**Bureau de la communication  
interministérielle et de la  
représentation de l'État**

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80

Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)

   @prefet71